

INFORMATION DESTINÉE AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site

www.tierarzneimittel.ch

NOTICE D'EMBALLAGE

Soligental™ ad us. vet., collyre pour chiens et chats

1 NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Virbac (Switzerland) AG, 8152 Opfikon, Domicile: Postfach 353, 8152 Glattbrugg

Fabricant responsable de la libération des lots:

Virbac, 1ère avenue 2065m LID, 06510 Carros, France / Labiana Life Sciences S.A., C/Venus, 26 Pol. Ind. Can Parellada, 08228 Terrassa, Barcelona, Spain

2 DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Soligental ad us. vet., collyre pour chiens et chats

3 LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

1 ml contient:

Gentamicine	3 mg (comme sulfate de gentamicine)
Acide para-hydroxybenzoïque	0,9 mg

Solution aqueuse stérile incolore à légèrement jaunâtre.

4 INDICATION(S)

Infections de l'œil causées par des germes sensibles à la gentamicine chez les chiens et les chats.

5 CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser chez les animaux hypersensibles à la substance active (gentamicine).

6 EFFETS INDÉSIRABLES

De rares cas (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités) d'intolérance locale (réactions inflammatoires conjonctivales) peuvent être observés en début de traitement. Ces irritations légères et transitoires disparaissent spontanément sans traitement particulier.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire ou votre pharmacien.

7 ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chiens et chats

8 POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Instiller 2 gouttes de produit dans l'œil 3 fois par jour.

9 CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Pas de données disponibles.

10 TEMPS D'ATTENTE

Non applicable

11 CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Ne pas conserver au-dessus de 30°C. Pour éviter la contamination de la solution, le récipient doit être refermé après chaque utilisation. Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention EXP sur la boîte. Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: 15 jours

12 MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Se laver les mains après usage.

13 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14 DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

29.01.2021

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Boîte pliante avec un flacon de couleur marron de 5 ml.

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 55'358

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.